

CRÉMAREST

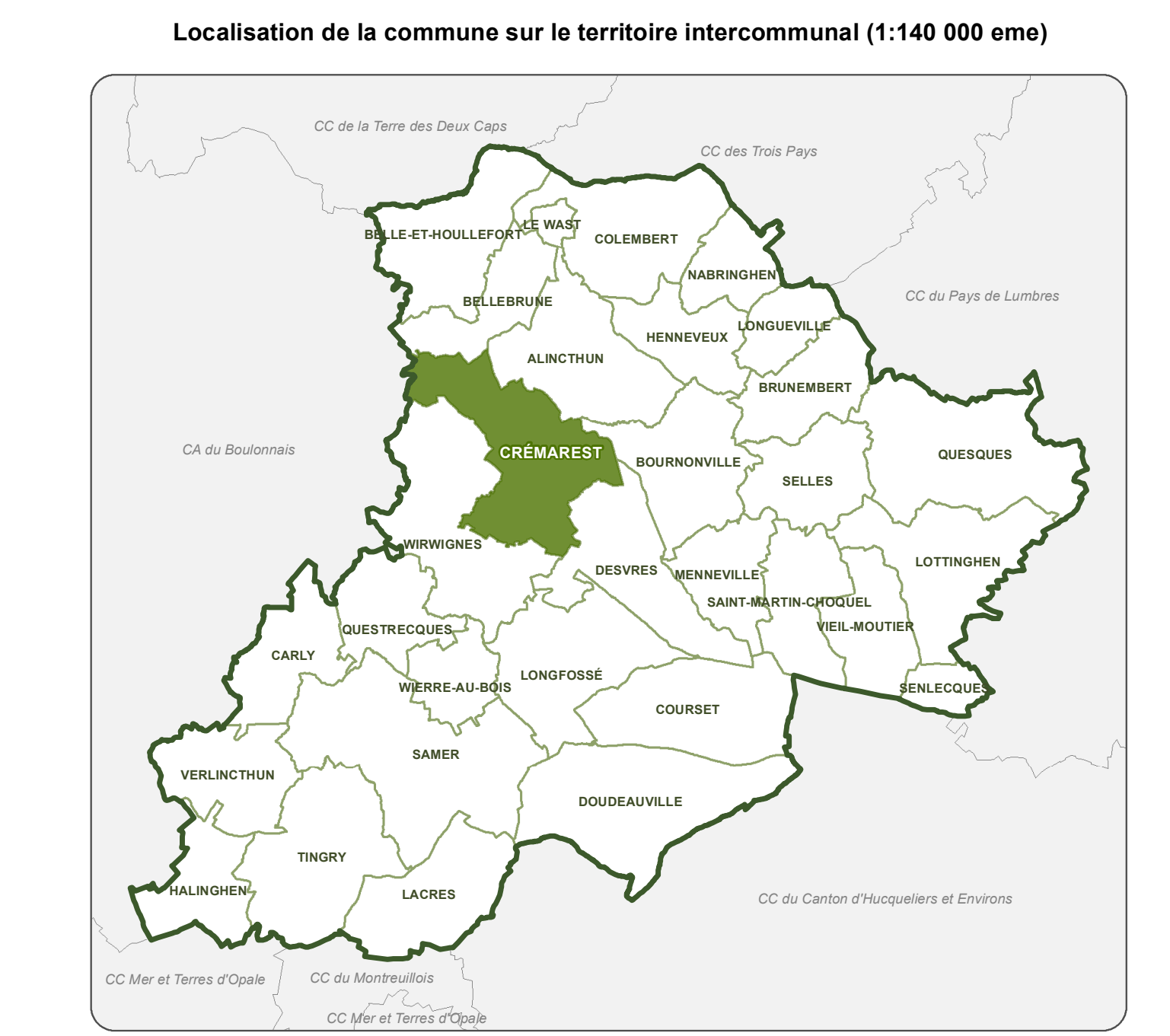
Communité de Communes
de Desfrés-Samer

PLAN LOCAL
D'URBANISME
intercommunal

**PLAN
REGLEMENTAIRE
D9
SUP- IOD**
EXTRAIT SUR LA COMMUNE DE
CRÉMAREST

BOULOGNE-SUR-MER
Développement
de l'Urbanisme

ARRET DE PROJET : le 6 novembre 2018 et le 7 mars 2019
(seconde délibération prévue par l'article L.153-15 du Code
de l'Urbanisme)
APPROBATION : le 14 novembre 2019



SERVITUDES D'UTILITES PUBLIQUES

Servitudes de passage

- A3 - Passage des engins mécaniques pour entretien des canaux
- PT3 - Réseaux de télécommunication

Servitudes d'abord ou de voisinage

- INT1 - Cimetière
- INT1 - Périmètre de protection
- PM1 - Plan de prévention des risques naturels prévisibles et miniers

Servitudes d'alignement

- EL7 - servitude d'alignement routes nationales, départementales ou communales

Servitudes de classement et de protection

- AC1 - Monument surfacique
- AC1 - Protection de protection
- Installation sportive
- JS1 - Encinte
- PT2 - Centre d'émission ou réception
- PT2 - zone de protection

INFORMATIONS ET OBLIGATIONS DIVERSES

- AD - Surface soumise à autorisation de défrichement
- ATB - Axe Terrestre Bruyant
- Itinéraire cyclotouristique
- EP - Edifice à valeur patrimoniale
- Nature 2000
- SIC Site d'Intérêt Communautaire

Habillage du cadastre

- Bati ou groupe de batis ajoutés au cadastre
- Parcelles
- Bâtiments
- Eau (Rivière, fleuve, plan d'eau)
- Surface en eau
- Terrain de Sport
- Limite de commune

0 50 100 200 300 400 500 Mètres

Source : ©Cof Cadastre 2018, ©IGN - BD Parcelles@l 2018, ©DTM 62 2018, ©OREAL Nord-Pas de Calais, ©COC 2019